



UNION CYCLISTE INTERNATIONALE (UCI)

Cyclisme BMX Racing

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
BMX Racing	BMX Racing

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le BMX Racing:

	Places de qualification	Places pays hôte	Places sur invitation commission tripartite	Total
Hommes	23	1	0*	24
Femmes	23	1	0*	24
Total	46	2	0*	48

* Veuillez consulter la section "Principes de qualification - Places sur invitation de la commission tripartite"

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO:

	Quota par CNO
Hommes	3
Femmes	3
Total	6

Tout athlète inscrit dans une autre discipline du cyclisme aura le droit d'être inscrit dans l'épreuve de BMX Racing, à condition que le CNO ait obtenu une place dans ladite épreuve, que les limites de participation par CNO et par épreuve ne soient pas dépassées, et que les critères d'admission de l'athlète soient remplis.

3. Mode d'attribution des places:

La place est attribuée au CNO.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents) et la Règle 43 (le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations des compétitions). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte olympique sont admis à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

Critères relatifs à l'âge:

Tous les athlètes participant aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 doivent être nés le 31 décembre 2002 au plus tard.

Critères supplémentaires requis par la FI:

Pour pouvoir participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020, tous les athlètes doivent:

- Être en possession d'une licence en cours de validité émise par une fédération nationale reconnue par l'UCI.
- Avoir au moins 10 points UCI au classement individuel BMX UCI du 2 juin 2020.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification suivant.

HOMMES et FEMMES

Nombre de places	Épreuves de qualification															
18	<p>Classement de qualification olympique UCI du 2 juin 2020</p> <p>Les places sont attribuées par CNO conformément au tableau ci-dessous, en respectant l'allocation minimale par continent (définie ci-dessous).</p> <table border="1"><thead><tr><th>Classement de qualification olympique UCI</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>CNO classés 1 à 2</td><td>3</td><td>6</td></tr><tr><td>CNO classés 3 à 5</td><td>2</td><td>6</td></tr><tr><td>CNO classés 6 à 11</td><td>1</td><td>6</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Sous-total: 18</td></tr></tbody></table> <p>Pour chaque sexe, le classement de qualification olympique UCI est calculé en additionnant les points UCI des trois (3) athlètes les mieux classés de chaque CNO (sans faire de distinction entre élite et junior), en tenant compte des événements mentionnés ci-dessous. Les points sont calculés du 1er septembre 2018 au 1er juin 2020 (la période de qualification).</p> <p>Les CNO ex aequo sont départagés par l'athlète le mieux placé au classement individuel élite BMX UCI du 2 juin 2020. S'ils sont toujours ex aequo, l'athlète le mieux placé au classement individuel junior BMX UCI du 2 juin 2020 déterminera le rang.</p> <ul style="list-style-type: none">• Championnats du monde BMX UCI (CM): 2 résultats des CM en 2019 et 2020;• Épreuves de la Coupe du monde Supercross BMX UCI (CDM): les 14 meilleurs résultats pendant la période de qualification;• Championnats continentaux BMX (CC): 1 résultat pendant la période de qualification; dans le cas où 2 CC ou plus sont organisés sur un continent pendant cette période, seul le résultat le plus proche de la fin de la période de qualification est pris en compte pour ce continent;• Compétitions internationales (HC) : les 3 meilleurs résultats pendant la période de qualification;• Compétitions internationales (C1): les 7 meilleurs résultats pendant la période de qualification;	Classement de qualification olympique UCI	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	CNO classés 1 à 2	3	6	CNO classés 3 à 5	2	6	CNO classés 6 à 11	1	6			Sous-total: 18
Classement de qualification olympique UCI	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes														
CNO classés 1 à 2	3	6														
CNO classés 3 à 5	2	6														
CNO classés 6 à 11	1	6														
		Sous-total: 18														



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

	<ul style="list-style-type: none">Championnats nationaux BMX (CN): 1 résultat, CN en 2019.									
3	<p>Classement individuel élite BMX UCI du 2 juin 2020</p> <p>Pour chaque sexe, les trois (3) CNO - non encore qualifiés - les mieux placés au classement individuel élite BMX UCI du 2 juin obtiendront au maximum une (1) place chacun.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Classement individuel élite</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Les 3 CNO les mieux classés</td><td>1</td><td>3</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Sous-total: 3</td></tr></tbody></table>	Classement individuel élite	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	Les 3 CNO les mieux classés	1	3			Sous-total: 3
Classement individuel élite	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes								
Les 3 CNO les mieux classés	1	3								
		Sous-total: 3								
2	<p>Résultat de l'épreuve élite aux Championnats du monde BMX UCI 2020</p> <p>Pour chaque sexe, les deux (2) CNO - non encore qualifiés - les mieux classés au résultat individuel de l'épreuve élite des Championnats du monde BMX UCI 2020 obtiendront au maximum une (1) place chacun.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Résultat individuel élite</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Les 2 CNO les mieux classés</td><td>1</td><td>2</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Sous-total: 2</td></tr></tbody></table>	Résultat individuel élite	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	Les 2 CNO les mieux classés	1	2			Sous-total: 2
Résultat individuel élite	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes								
Les 2 CNO les mieux classés	1	2								
		Sous-total: 2								

Allocation minimale par continent

Sauf dans le cas du continent du pays hôte, si un continent n'a pas au moins un (1) CNO représenté, le(s) dernier(s) quota(s) disponible(s) par le classement de qualification olympique sera (seront) attribué(s) au CNO le mieux classé de ce continent, à raison d'une (1) place maximum par CNO.

PLACES DU PAYS HÔTE

Pour chaque sexe, le pays hôte a l'assurance d'avoir une (1) place dans le cas où il n'a obtenu aucune place de qualification. Si le pays hôte a obtenu des places de qualification, la place du pays hôte sera réattribuée comme indiqué au paragraphe **F. Réattribution des places du pays hôte inutilisées.**

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Pour le BMX Racing, aucune place sur invitation de la commission tripartite ne sera allouée directement dans le cadre du quota d'athlètes. Des places sur invitation de la commission tripartite peuvent être offertes à des CNO dans le cadre du processus de réattribution des places de qualification inutilisées dans les épreuves individuelles, une fois que l'attribution initiale de quota a été faite, comme décrit au paragraphe **F. Réattribution des places de qualification inutilisées.**

Le 14 octobre 2019, le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite. Les CNO doivent soumettre leurs demandes le 15 janvier 2020 au plus tard. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification du sport concerné.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurent dans le document intitulé “*Jeux de la XXXII^e Olympiade, Tokyo 2020 - Places sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques - Règlement et procédure d'attribution*”.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

Suite à l'application de la répartition des quotas décrite au paragraphe **D. Principes de qualification**, les places restantes qui n'ont pas pu être attribuées seront allouées - avec un maximum d'une (1) place par CNO - au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de qualification olympique UCI.

Le 2 juin 2020, le classement final de qualification olympique UCI et les classements individuels BMX UCI seront publiés sur le site web de l'UCI (www.uci.org) et, d'ici au 9 juin 2020, l'UCI informera les CNO concernés des places qui leur ont été allouées. Les CNO auront alors 14 jours pour confirmer qu'ils souhaitent utiliser ces places, tel qu'indiqué au paragraphe **H. Période de qualification**.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

RÉATTRIBUTION DES PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

Si une place attribuée n'est pas confirmée par le CNO avant la date limite de confirmation de quota, ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de qualification olympique UCI du 2 juin 2020.

Si une place de qualification reste non allouée, elle sera réattribuée par la commission tripartite en tant que place sur invitation de la commission tripartite.

RÉATTRIBUTION DES PLACES DU PAYS HÔTE INUTILISÉES

Si le pays hôte obtient des places de qualification ou décide de ne pas utiliser les places du pays hôte qui lui ont été attribuées, ces dernières seront réattribuées au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de qualification olympique UCI du 2 juin 2020.

G. PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LES ATHLÈTES DE RÉSERVE ET LES ATHLÈTES REMPLAÇANTS ACCRÉDITÉS P

ATHLÈTES DE RÉSERVE

Les athlètes en compétition, qui ont une accréditation Aa et qui sont inscrits par leur CNO dans n'importe quelle épreuve de cyclisme, peuvent être sélectionnés pour remplacer un autre athlète inscrit dans une discipline/épreuve de cyclisme différente jusqu'au moment de la confirmation finale pour cette épreuve.

Les athlètes de réserve doivent se conformer aux mêmes règles d'admission que les athlètes concurrents, telles que décrites au paragraphe **C. Admission des athlètes**.

ATHLÈTES REMPLAÇANTS ACCRÉDITÉS P

Les athlètes remplaçants P ne font pas partie des concurrents et ne sont donc pas inclus dans le quota d'athlètes mentionné au paragraphe **B. Quota d'athlètes**. De plus amples informations sur les droits d'accès et les quotas sont disponibles dans ‘*L'accréditation aux Jeux Olympiques – Guide des utilisateurs*’. Les athlètes remplaçants P peuvent uniquement faire partie des concurrents dans les conditions stipulées dans le



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

document intitulé '*Politique de remplacement tardif des athlètes CIO/Tokyo 2020*'. Ce remplacement peut être effectué au plus tard 1 heure avant le début de la compétition.

Critères d'admission:

Les athlètes remplaçants P doivent se conformer aux mêmes règles d'admission que les concurrents, telles que décrites au paragraphe **C. Admission des athlètes**.

Quota:

Chaque CNO qualifié a droit à un (1) athlète remplaçant P par épreuve dans laquelle il a un quota.

H. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
1er septembre 2018 – 1er juin 2020	Période de qualification olympique pour le BMX Racing
1er septembre 2018 – 1er juin 2020	Période au cours de laquelle les résultats définis ci-dessus au paragraphe D. Principes de qualification sont inclus dans le classement de qualification olympique UCI.
15 janvier 2020	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite
2 juin 2020	Publication du classement de qualification olympique UCI et du classement individuel élite BMX UCI
9 juin 2020	Date limite à laquelle l'UCI devra avoir informé les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées
23 juin 2020	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UCI qu'ils utiliseront les places allouées
30 juin 2020	Réattribution par l'UCI des places inutilisées
6 juillet 2020	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020
24 juillet - 9 août 2020	Jeux Olympiques de Tokyo 2020